



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N° 25 du 4 JUIN 2004.

## Spécial Comptes Rendus

### Sommaire

	Pages
<b>Le Congrès de la FERC-CGT (10-14 mai 2004)</b>	
Les votes	2
L'intervention du SNTRS-CGT	2
Le compte rendu	3
<b>Réunion du Conseil Scientifique du Département SDU</b>	5
<b>Rencontres d'Eurocadres sur le statut des chercheurs</b>	6
<b>Les concours « résorption emploi précaire »</b>	7

### Un document UGFF à diffuser largement :

#### Pour agir ensemble, pour le service public et nos revendications



- Les moyens de la fonction publique : un choix de société
- Pas de « privilèges », des revendications !
- Changer de cap pour le service public
- Dette et faillite ? Déficits et catastrophes ?
- Des points d'appui pour construire des réponses alternatives
- Des revendication urgentes pour les personnels : emploi, pouvoir d'achat, qualifications.

Ce 8 pages est disponible sur le site de l'UGFF-CGT : <http://www.ugff.cgt.fr>.  
Il est également à votre disposition dans les Unions Départementales CGT.

# LE CONGRES DE LA FERC-CGT (10-14 mai 2004)

## LES VOTES DU CONGRES

### Vote sur l'activité de la fédération :

Pour : 73,20%, Contre : 3,71%, Abstentions : 23,08%

### Vote sur les orientations :

Pour : 91,82%, Contre : 2,01%, Abstentions : 6,11%.

### Vote sur le bilan financier :

Pour : 86,92%, Contre : 0, Abstentions : 13,08%.

### Le quitus au trésorier a été voté :

Pour : 99,82%, Contre : 0, Abstentions : 0,18%.

## DANS LES INSTANCES :

### Pour notre syndicat, ont été élus à la Commission exécutive de la FERC :

Nadine ELIE, Annick KIEFFER, Jean OMNES, Michel PIERRE, Sophie Toussaint LEROY.

### De plus, deux camarades retraités de notre syndicat, présentées par l'UFR, ont également été élues :

Alice BERNET, Anita PRIGENT.

### A été élue à la Commission Financière et de Contrôle :

Annie GUTNIC.

### Ont été élus au Bureau Fédéral :

Jean OMNES et Sophie TOUSSAINT-LEROY.

## UN NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL DE LA FERC

### Richard BERAUD, enseignant de l'UNSEN, a été élu Secrétaire Général à l'unanimité de la CE fédérale.

Il prend la succession de Christian DUBOT qui avait annoncé sa décision de quitter cette fonction (après 9 années) lors du précédent congrès.

Daniel FAURE et Daniel VANDEVYVERE ont été élus Secrétaires généraux adjoints et Patrick THONNELIER, Trésorier (tous à l'unanimité).

## Intervention au congrès de la FERC-CGT

### d'Annick KIEFFER, au nom du SNTRS-CGT

La recherche publique a mené ces trois derniers mois le mouvement le plus remarquable de son histoire. Remarquable tant par son niveau de mobilisation, par sa capacité à associer toutes les catégories qui oeuvrent dans les laboratoires, par sa durée, son dynamisme, les débats qu'il a suscités et par l'invention de formes nouvelles d'action. La victoire a été obtenue certes par une conjoncture favorable, la défaite quasi totale des partis au gouvernement lors des élections régionales, elle l'a surtout été par la force de la mobilisation.

Ce mouvement est né de la dépression profonde que traverse la recherche publique depuis plusieurs années. Les décisions prises par le gouvernement de réduire l'emploi statutaire de chercheurs et d'ITA au bénéfice de CDD pour la seconde année consécutive et de diminuer le financement de la recherche, au moyen de baisses de financements, de coupes budgétaires ou de non-versement des dotations prévues ont provoqué la colère. Ces séries d'amputations ont plongé les organismes et les laboratoires au bord de la cessation de paiement. Cela, joint à la restriction drastique des débouchés pour les jeunes chercheurs en formation dans les laboratoires a amené des directeurs de laboratoires à menacer de démissionner, dans une pétition désormais célèbre, initiée par Sauvons la recherche ! et signée par plus de 70.000 personnes. Cette initiative était risquée. Elle pouvait provoquer une division entre les personnels des laboratoires.

L'obtention des crédits et des postes n'aurait pas été possible sans l'action du collectif Sauvons la recherche ! n'ayons pas peur de le dire. Cependant, il faut rappeler que c'est le SNTRS qui a été à l'origine des actions menées dès le mois de novembre contre le

budget et qui a tiré l'ensemble des syndicats vers l'action, alors qu'ils optaient pour l'attentisme. C'est la CGT qui a formulé le plus clairement les revendications qui seront au centre du mouvement. C'est enfin le SNTRS qui a pris l'initiative de la première action d'ampleur, celle du 29 janvier. Dès la mi-janvier, nous avons pris la décision d'appeler les personnels à agir pour le succès de la pétition et nous nous sommes prononcés pour mener le mouvement dans l'unité, avec le collectif SLR et tous les syndicats de la recherche publique, tout en affichant clairement notre identité CGT. C'est la pression syndicale, en particulier des syndicats CGT, et l'entrée massive des personnels, notamment des jeunes doctorants et post-doctorants qui a poussé SLR à centrer les revendications sur l'obtention des postes statutaires. Agir dans l'unité n'a pas été simple, mais le succès en dépendait. Une défaite aurait eu des conséquences durables néfastes pour les personnels de la recherche et pour l'avenir du système public de recherche.

La lutte a permis d'obtenir la restitution totale des 550 postes transformés en CDD : il y aura donc 550 recrutements supplémentaires de chercheurs et d'ITA sur postes de titulaires par rapport à la loi de finance initiale 2004. Les CDD recrutés ou en attente de recrutement seront maintenus. Tous les crédits 2002 ont été versés aux organismes, l'Etat prévoit un milliard supplémentaire pour la recherche sur trois ans et enfin 1000 postes d'enseignants-chercheurs et de IATTOS ont été obtenus sur le budget 2004 dans les universités. Ces revendications étaient au cœur de la lutte, elles ont été gagnées par l'action des personnels des organismes de recherche, malgré une trop faible participation des personnels des universités.

Outre les postes et les crédits, les personnels de la recherche avaient mis en avant la tenue d'états généraux de la recherche. Une originalité de ce mouvement réside en effet dans la multiplication des débats sur la recherche dans les médias et dans les lieux publics, comme les cafés des sciences, témoignant à la fois du souci des personnels de recherche de s'adresser et de débattre avec la population et de l'intérêt que porte celle-ci à ce problème. L'atonie de l'économie française, la crise industrielle persistante, les interrogations sur l'avenir expliquent certainement cet intérêt, mais aussi la conscience partagée par tous que la politique de la recherche reflète la politique de dévastatrice du capitalisme libéral. C'est pourquoi le SNTRS s'est prononcé, avec la CGT confédérale, pour la tenue d'états généraux. Ces débats ne doivent pas être menés par les seuls personnels de la recherche. Nous avons donc sollicité les syndicats de la recherche des autres secteurs publics et des secteurs privés. Il importe de réfléchir conjointement aux relations entre recherche fondamentale et appliquée, entre production de connaissances nouvelles et innovation, sans confusion, en complémentarité. L'avenir de la recherche publique est étroitement liée à l'engagement de l'Etat dans une politique industrielle, et toute la CGT doit contribuer à cette réflexion. L'effort de recherche des entreprises est notoirement insuffisant pour les pays. Nous avons obtenu cette participation de nos camarades des secteurs privés, et de nombreux débats se déroulent dans toute la France sur ces questions. C'est pour nous une avancée considérable.

L'enjeu des états généraux est fondamental pour l'avenir du système public de recherche. Or il est moins difficile de mobiliser pour un objectif simple et clair (550 postes étaient à cet égard très symbolique) que de débattre de propositions d'amélioration de l'organisation, du fonctionnement et de l'évaluation de système de recherche. Le risque est grand de perdre dès demain ce que nous avons gagné durement aujourd'hui. Le gouvernement, n'a pas changé de nature au lendemain des élections, il entend réformer le système de recherche et d'enseignement supérieur ; Fillon s'y est engagé. Si les personnels lèvent un peu les pieds, d'autres font grand bruit : les projets foisonnent émanant de prix Nobel (Du Nerf), de la direction des organismes, de la CPU. Ils vont tous dans le même sens : diminution de l'emploi titulaire, précarisation accrue,

flexibilité des équipes et des personnels par l'organisation sur projets, remise en cause de la démocratie au profit de l'expertise, voire unification du statut recherche et enseignement supérieur. Il ne s'agit pas bien sûr de promulguer un statut unique, mais de placer tout le système de recherche sous la coupe des mandarins universitaires. N'oublions pas que le CNRS a été créé pour structurer la recherche sur le territoire, pour lui donner une cohérence. Le CNRS a hébergé et permis l'essor de disciplines nouvelles et d'approches non conventionnelles. Certes la coupure entre enseignement supérieur et EPST n'a pas vocation à être éternelle ni universelle, mais il serait dangereux pour l'avenir d'intégrer les EPST dans des universités dont les moyens et le mode de fonctionnement sont d'une insuffisance notoire. L'amélioration des conditions de recherche dans les universités par l'organisation des horaires des enseignants-chercheurs, par la création de postes et la mise en place de procédures d'accueil est un préalable à toute reconfiguration du système EPST-université. Or l'implication de la CGT, dans ces débats ne se situe pas au niveau nécessaire. L'insuffisance de réflexion de la CGT dans les universités et notamment sur la recherche universitaire, est un frein considérable. La FERC doit peser dans ces débats, elle doit s'exprimer, faire connaître ses propositions. Le SNTRS s'est exprimé pour les domaines qui sont les siens. C'est une vision partielle. Il appartient à la FERC, parce qu'elle fédère des organisations de la recherche et de l'enseignement supérieur, d'élargir cette expression en élaborant et diffusant des propositions sur le statut des enseignants chercheurs, sur les moyens attribués aux enseignants pour mener leurs activités de recherche, sur les solutions à trouver pour l'accueil des enseignants-chercheurs dans les EPST pour une durée à déterminer, sur l'évaluation de la recherche publique, sur l'amélioration des allocations de recherche, sur les améliorations statutaires pour les personnels, notamment en matière de salaire... Ne laissons pas la CPU accaparer la parole et faisons-nous entendre, non seulement pour dénoncer mais pour proposer. Ces états généraux peuvent amener de grandes avancées, elles peuvent aussi amener un recul historique si la CGT n'y prend pas toute sa place dans sa dimension interprofessionnelle mais aussi dans sa dimension fédérale.

Fréjus, 10 mai 2004

## Compte rendu du congrès

par Nadine Elie, Sophie Toussaint-Leroy

### Délégation du SNTRS :

**Membres Consultatifs**, de la CE sortante : Philippe Bouyries, Nadine Elie, Jean Omnès.

**Membres Délibératifs** : Vera Da Costa, Fabrice Fenouil, Jeannine Gruselle, Annie Gutnic, Sophie Toussaint-Leroy.

### Participation au bureau et aux commissions :

Nadine Elie au bureau du congrès ; Jean Omnès à la commission d'orientation ; Sophie Toussaint-Leroy à la commission des candidatures, Jeannine Gruselle à la commission des mandats.

### Déroulement du Congrès :

**Lundi 10 mai après-midi** : élection du bureau du congrès et des commissions.

Puis **rapport d'ouverture** fait par Christian Dubot, secrétaire général sortant, qui a abordé les points suivants :

- La difficulté de renouveler, rajeunir, de féminiser, de diversifier catégorielle ou professionnelle et d'implication dans la vie fédérale.
- Le rappel des exigences du syndicalisme CGT : paix, justice et solidarité : production et de répartition des richesses, développement durable, questions internationales, plein emploi.
- Notre opposition à la privatisation des services publics, en particulier en matière d'Education, d'Enseignement supérieur et de

Recherche. Urgence de renforcer notre réflexion sur l'équivalence des parcours de formation, des diplômes, des qualifications et notre implication dans les forum sociaux européens.

- Rappel des principales luttes qui ont largement traversé notre champ fédéral : la recherche, l'enseignement, la formation, la culture, et de notre implication dans les autres luttes : la retraite, la régionalisation et la décentralisation, la réforme de l'Etat, la réforme de la protection sociale.

- La progression de la CGT se confirme au vu des résultats dans les dernières élections professionnelles : à la SNCF, dans l'ensemble de la Fonction Publique notamment. Il s'agit aujourd'hui transformer ce vote CGT en adhésion CGT.

- La FERC ne peut se satisfaire de n'être qu'une simple juxtaposition des organisations qui la composent. Dépasser cette juxtaposition ne relève pas d'une spéculation, mais d'une nécessité pour un syndicalisme efficace. Fédéralisme et syndicalisme catégoriel sont indissolublement complémentaires.

- Des outils souples pour construire ensemble, le 7<sup>ème</sup> Congrès de notre fédération en avait établi le cadre et les statuts. Les modalités de travail en sont clairement définies : branches d'activités, pôles spécifiques, groupes de travail fédéraux, collectif locaux. Il reste à définir les objectifs et de mandater la future direction fédérale. Le fait fédéral gagnera en pertinence d'autant plus que seront cultivées

les complémentarités, les synergies et les mutualisations, que soit entre les composantes de la fédération, comme avec l'UGFF, comme avec l'UGICT.

#### **Suite du débat général.**

Annick Kieffer a fait une intervention sur la situation dans la recherche. Le texte de son intervention a été publié dans un ce SNTRS-Info.

**Mardi 11 mai :** suite du **débat général** puis introduction au débat sur la **protection sociale** faite par Katy Laurent qui peut se synthétiser comme suit :

La sécurité sociale a été créée en 1945 dans une France à l'économie exsangue, à la suite de la souffrance, de la mort et du sang versé par la classe ouvrière pendant que le patronat faisait du commerce. Dès sa naissance elle fut incessamment combattue :

- 1967 : fin de sa gestion démocratique par des représentants syndicaux élus, bien que les élections soient rétablies en 1982, il n'y a plus eu d'élections depuis.
- Le plan Juppé a dessaisi en grande partie les administrateurs de leurs responsabilités que l'on a confié à des « personnes qualifiées » et des associations dans les conseils.
- La mainmise progressive de l'Etat sur la gestion des caisses donne prétexte au MEDEF et à la CGPME pour quitter les conseils.
- 1991 création de la CSG assise à 88 % sur les salaires et les retraites et seulement à 11 % sur les revenus financiers pour l'essentiel l'épargne des salariés.

Des attaques continues et aucun aspect de la protection sociale n'a été épargné : indemnisation du chômage, la décision de favoriser la garde individuelle des enfants au développement des crèches collectives, les décrets réduisant les prestations logement des familles les plus modestes.

La protection sociale c'est toute notre vie, de la naissance à la mort, en passant par l'enfance et la vieillesse.

Aujourd'hui l'actualité brûlante c'est la branche maladie, et nous avons plus que jamais à mobiliser à partir de nos propositions qui se déclinent en plusieurs directions : la politique de santé, la gestion de l'institution, le niveau de prise en charge des dépenses, le financement du régime :

- La politique de santé ne se limite pas au traitement de la maladie mais concerne également la prévention avec des revendications pour développer l'éducation sanitaire, la protection maternelle et infantile, la médecine scolaire, la prévention au travail..
- La gestion de l'institution, par exemple, nous revendiquons l'élection d'administrateurs par les assurés sociaux, dont les représentants des salariés seraient majoritaires dans les conseils comme c'était le cas lors de la création de la sécurité sociale. D'autres revendications concernent les possibilités de négociation avec l'Etat, la création de conseils de branches, d'un conseil scientifique.
- Pour l'hôpital, financé par la sécu et actuellement essentiellement géré par les pouvoirs publics, nous préconisons un processus de co-responsabilité entre l'Etat et la sécu dans l'élaboration des budgets hospitaliers.
- Concernant le niveau des prises en charge, le plus grand danger du discours gouvernemental est de vouloir différencier ce qui relèverait de la responsabilité individuelle et de la responsabilité collective. Dans nos revendications figure notamment une amélioration de la prise en charge par la sécu en particulier dans les domaines insuffisamment remboursés comme l'optique, le dentaire, l'appareillage...
- A propos de l'état des lieux. - Pour la CGT la moitié du déficit de l'assurance maladie est d'origine conjoncturelle (chute de la croissance, reprise du chômage) ; l'autre moitié est d'origine structurelle (exonérations de cotisations non compensées par l'Etat, dont nous revendiquons les recouvrements dans un premier temps et la suppression dans un deuxième temps, et les

pertes sur créances irrécouvrables qui proviennent en majorité de très petites entreprises pour lesquelles nous proposons un fonds de garantie des entreprises alimenté par une sur-cotisation de la part patronale. - Enfin la CGT propose de : soumettre à cotisations sociales l'épargne salariale, réformer l'assiette des cotisations pour qu'elles reposent sur l'intégralité des richesses par les entreprises, mettre à contribution les placements financiers des entreprises qui aujourd'hui échappent à la cotisation.

**Suivi d'un débat sur la protection sociale :** Nombreuses interventions sur l'urgence de mobiliser sur la sécu, quelques interventions soupçonneuses sur la volonté réelle de la confédération de se battre. Dans l'après-midi, débat sur la réforme de l'Etat et la décentralisation. Questions sur l'éparpillement des dates de mobilisation : 18 mai, 25 mai, 27 mai, 5 juin...

**Notre vote : 80% pour, 10% contre, 10% abstentions.**

**En soirée :** débat sur les enjeux de l'Europe et de l'International, introduit par un rapport de Pierre Coquan, et qui aborde trois points ; la question de la paix, les questions européennes et l'activité du groupe de travail « international » de la FERC.

Aussi juste soit-elle, la seule évocation des idées de paix est insuffisante si les peuples ne s'attaquent pas aux causes des guerres dont les principales sont les questions de dominations économiques et d'influence géopolitique.

Aux bombardements des populations innocentes risquant de produire des ressentiments profonds, durables et de nouvelles fractures, répondent le terrorisme dirigé contre les peuples. Cela menace la sécurité du monde.

Le fondamentalisme religieux en Islam est pour partie la conséquence de la transformation rapide de sociétés féodales en sociétés industrielles modernes basées sur les rapports d'exploitation capitaliste et non plus sur les rapports d'exploitation féodaux et claniques. Ces contradictions créent un grand désarroi des populations : malgré la modernité elles sont toujours exploitées. La lutte contre le terrorisme en appelle à la responsabilité des états. L'organisation de la sécurité collective entre les pays doit être placée sous la responsabilité de l'ONU, une ONU réformée pour qu'elle puisse réellement remplir cette mission.

Nos propres responsabilités syndicales nous amènent à lutter contre tout amalgame religieux, contre toute dérive raciste. Il est important de poursuivre partout notre engagement pour que les populations de tradition musulmane vivant en France, puissent, au même titre que tous les salariés, bénéficier de l'accès à l'emploi, à la citoyenneté dans l'entreprise et la vie. Nous avons également à travailler avec les organisations et associations qui agissent pour la paix. Nous avons aussi et surtout à mener notre propre activité sur les lieux de travail.

Notre fédération a une responsabilité particulière dans ce combat. L'éducation, la formation, la recherche publique, la culture, l'éducation populaire ont un rôle essentiel pour le développement d'une culture de paix. L'école, l'université, les centres de formation, les centres de recherche, les associations d'éducation populaire sont autant de lieux où nous pouvons et devons mener des actions pour faire progresser la paix.

Sur les questions européennes, ce sont les chefs d'états et de gouvernements qui décident des orientations politiques. L'Europe fait partie de notre quotidien, un nombre toujours croissant de textes législatifs français transpose dans le droit français les directives européennes. La CGT ne remet pas en cause le besoin de coopération en Europe, mais le dogme libéral qui dicte de nombreuses décisions. Sur quel socle commun européen de garanties sociales reposera une Union Européenne qui passe de 10 à 15 puis à 25 pays membres ? Il faut imposer aux employeurs et aux états une amélioration des garanties sociales, cela ne pourra se réaliser sans un rapport de forces conséquent en faveur des salariés.

Dans le projet de traité constitutionnel européen, le respect des droits de l'homme est pris en compte pour la première fois, dans ce cadre, la CGT continue d'exiger une amélioration de ces droits. Il reste à gagner des droits syndicaux transnationaux dans une situation où de plus en plus d'entreprises sont basées dans plusieurs pays. Le droit de grève européen n'est pas encore une réalité.

La non affiliation de la FERC à une organisation internationale est un handicap pour mener une activité syndicales internationale. Dans le cadre des orientations du 7<sup>ème</sup> congrès, un premier travail en vue de l'adhésion de la FERC à l'Internationale de l'Education (IE) a été réalisé. Cette organisation regroupe la quasi totalité des syndicats de l'Education, de la formation, de la recherche et de la culture de la planète.

**Suivi d'un débat centré sur les questions de racisme, de droit citoyen, et de la nécessité de réactualiser les mouvements pour la paix.**

**Mercredi 12 mai :** Débat libre sur **syndicalisme et fédéralisme**, au vu de l'annexe au rapport d'ouverture : Un constat dans tous les secteurs : la CGT progresse dans les élections professionnelles, mais cela ne se concrétise pas en termes d'adhésions. L'après-midi : **rapport financier et de la CFC**. Nombreuses interventions

sur les rétentions de cotisations de l'UNSGPEN : les « retards » de cotisations sur les 4 dernières années équivalent à la moitié du budget annuel de toute la fédé.

**Nos deux votes : 100% pour.**

**Jeudi 13 mai :** journée consacrée au **débat sur l'orientation**. La commission des amendements avait fait un très bon travail de prise en compte, de regroupement et de réécriture des propositions des syndicats. Cela a permis un débat serein et efficace. Concernant nos amendements : la commission a retenu l'ensemble de nos propositions (sauf une). Vote sur l'orientation : 91,82% pour, 2,01% contre, 6,11% abstention.

Notre vote : 12417 pour, 600 abstention (soit environ 5%).

En fin d'après-midi : **discussion et votes sur les candidatures**. Résultats du vote : tous les candidats pour la CE et la CFC ont été élus.

**Vendredi 14 mai :**

Réunion de la nouvelle CE, élection de la nouvelle direction :

Secrétaire général : **Richard Béraud**.

Secrétaires généraux adjoints : **Daniel Fauré** et **Daniel Vandevyèvre**.

Trésorier : **Patrick Thonneller**.

\*\*\*\*\*

## CONSEIL SCIENTIFIQUE DU DEPARTEMENT SDU du 7 mai 2004

par Rémy Pichon, élu du SNTRS-CGT

Les deux points principaux de ce conseil ont été le traditionnel exposé de politique générale de la directrice scientifique, Sylvie Jousseaume, et une discussion sur les projets de réforme dans la recherche en général et au CNRS en particulier.

### Exposé de Sylvie Jousseaume

Il a été peu question de politique scientifique.

Sylvie Jousseaume nous a essentiellement parlé du budget et des postes.

### Le budget

Evidemment, le mouvement des personnels de la recherche est passé par là.

Sylvie Jousseaume nous a présenté des "transparents" qui illustrent bien l'ampleur, mais aussi les limites, de ce qui a été obtenu.

Je vous livre ci-dessous quelques informations notées au vol.

Budget en k€	2002	2003	2004 initial	2004 modifié
Dotation totale	20305	16562	17137	18237
Soutien labos	15337	12305	13544	14644

La ligne "soutien labos" correspond aux crédits de fonctionnement et aux petits équipements.

La colonne 2002 serait à prendre avec précaution (explication pas très claire sur les autorisations de programme et des crédits exceptionnels).

La colonne "2004 modifié" correspond à la révision du budget initial après ce qui a été obtenu par le mouvement. Dans notre cas, ce sont donc 1100 k€ qui sont arrivés en plus et qui ont été intégralement attribués aux labos.

Moyennant quoi, la dotation de base aux labos reviendrait ainsi au niveau de 2002, si on ne prend pas en compte les crédits exceptionnels de cette année-là. Sylvie Jousseaume estime qu'il s'agit du niveau normal correspondant aux contrats quadriennaux signés avec les UMR.

En revanche, les équipements mi-lourds sont encore à -30 % par rapport à 2002.

Comme il est difficile de parler des crédits SDU sans parler de ceux qui sont attribués par l'INSU, Sylvie Jousseaume nous a fait un petit rappel sur ces derniers.

Les chiffres sont toujours en k€.

	2001	2002	2003	2004
Opération scientifiques	9350	10653	11191	11388
TGE	10275	11363	10985	16112
Gds équipements scientifiques	2279	1588	1588	1588

Là encore, les comparaisons d'une année sur l'autre sont délicates, voire trompeuses. En effet, le périmètre de l'INSU, du fait de l'élargissement à l'environnement, a changé. On a donc un peu plus d'argent, mais pour faire plus de choses... A périmètre constant, il y aurait une légère baisse.

### Les postes

#### Commençons par les chercheurs.

Au départ, il y avait 26 postes en SDU prévus au concours 2004. Il convient d'y ajouter, au moins partiellement, 5 postes du CID 46 (Environnement continental) et 3 postes du CID 47 (Astroparticules). Le mouvement est passé par là. Sur les 119 postes de chercheurs statutaires débloqués pour le CNRS, SDU espère en récupérer 6 ou 8.

#### Poursuivons par les ITA.

Je ne reviendrai pas sur le mode d'évaluation du nombre de postes nécessaires mis au point par la direction et que j'avais exposé dans le compte rendu du Conseil scientifique de SDU du 19 décembre 2003 (ceux que ça intéresse et dont je n'avais pas l'adresse à l'époque peuvent me le demander, je me ferai un plaisir de le leur envoyer).

Je m'aperçois d'ailleurs que les chiffres donnés lors de ce conseil (7 mai) ne correspondent qu'approximativement à ceux donnés le 19 décembre...

#### Récapitulons :

— En 2003, la direction avait prédit, dans sa grande clairvoyance, 96 départs (retraite, décès, longues maladies, départs vers d'autres cieux professionnels)... Et donc attribué, dans sa grande bienveillance, 93 postes. Manque de chance, il y a eu finalement 117 départs et donc une perte totale de 24 postes.

— En 2004, la direction a prévu 84 départs, et donc attribué 64 recrutements... Encore 20 de moins.

— En 2005, les départs sont estimés 76 et la direction, dans sa grande bonté, condescend à nous restituer les 21 postes d'écart

entre les prévisions et la réalité de 2003 (avec 2 ans de retard quand même !). Cela devrait donc conduire à 95 recrutements penseront les naïfs... Evidemment, nous n'en sommes pas là. Le seul chiffre disponible actuellement, c'est l'affichage de 76 NOEMI pour SDU (ce qui ne veut pas forcément dire 76 ITA entrant en SDU puisque des collègues déjà en SDU peuvent muter, sans parler des postes qui ne seront pas pourvus).

Les priorités pour les postes sont l'environnement et l'accompagnement de la recherche spatiale (exploration de l'univers et observation de la terre).

**Sylvie Jousseau**, nous a également parlé des "accueils", mot politiquement correct pour dire CDD. Il y en aurait 140 au CNRS, pas de chiffre précis pour SDU.

En ce qui concerne les embauches en CDD, l'objectif serait de les faire pour une durée de trois ans et de les porter à 6-7 % de l'effectif ITA.

Quand je suis intervenu pour protester contre la précarisation que cela représente, on m'a répondu en gros qu'on comprenait bien mon point de vue, mais qu'on allait tout de même pas refuser les CDD que la direction nous donnait...

Un autre "argument" utilisé est qu'il faut, autant que possible, prendre des jeunes qui viennent d'obtenir leur diplôme. Le CDD au CNRS serait alors une première expérience, valorisante qui plus est, pour eux. Du point de vue du jeune, ça peut se défendre : mieux vaut être CDD au CNRS que chômeur à l'ANPE. Le problème est, qu'en posant le problème ainsi, on justifie la création de CDD au lieu de postes statutaires (on pourrait aussi embaucher ces jeunes sur des postes statutaires et ça serait encore mieux !).

#### **Les post-doc**

En 2003, il y avait 17 post-doc en SDU, plus 2 autres en interdisciplinaire. D'une durée d'un ou deux ans selon les cas, ils correspondaient à 33 post-doc.an (unité de mesure à usage interne...)

En 2004, il y aurait 16 post-doc, correspondant à 28 post-doc / an, soit 4 par grand domaine scientifique (Astronomie-Astrophysique, Océan-Atmosphère, Sciences de la Terre, Surface Interface Continentale).

#### **Projet Larroutroux-Mégie et autres Etats-généraux**

Je vous livre ci-dessous le contenu, non exhaustif, de la discussion qui a duré une bonne partie de la journée

Le gros des critiques ont tourné autour de la régionalisation et du rôle de l'Université.

#### **La régionalisation de la recherche**

Les gens ne voient pas très bien où ils veulent en venir, d'autant que les régions, au sens de celles pour lesquelles on vient de voter, n'ont en réalité pas de politique dans le domaine de la recherche fondamentale... Et pas envie, ni les moyens, d'en avoir une.

En SDU, la tentation est forte de plaider "l'exception culturelle" à cause des observatoires, du spatial, etc.

Pour les ITA, la direction scientifique n'écarte pas l'éventualité de voir apparaître deux populations : une partie des ITA, ceux qui sont sur des profils très techniques, resterait gérée nationalement, les autres (secrétaires, administrateurs réseaux...) pouvant être "régionalisés" !

#### **Rôle de l'Université**

D'abord, tout le monde est unanime pour dire que les universités définissent leur politique, en particulier au niveau des profils de recrutement, presque exclusivement en fonction de l'enseignement. Les universités n'ont pas, ou rarement, de politique de recherche. Le CNRS en a une et avant de donner la main aux universités, il conviendrait d'attendre qu'elles soient aptes à prendre le relais.

Ils sont également tous contre le statut unique. Dans les pays où la recherche universitaire marche bien, la charge d'enseignement des enseignants-chercheurs est bien plus légère qu'en France. Compte tenu du petit nombre de chercheurs CNRS, comparé à celui des enseignants-chercheurs, faire passer les chercheurs CNRS dans le corps des enseignants-chercheurs n'allégerait que très peu la charge d'enseignement de ces derniers et stériliserait la recherche en France.

En revanche, ils n'écartent pas la possibilité d'une contractualisation pluri-annuelle des individus : pendant quelques années, un enseignants-chercheurs pourrait faire davantage de recherche, et être évalué à ce titre, puis, à un autre moment de sa carrière, il pourrait faire davantage d'enseignement ou d'administration de la recherche...

Je suis intervenu pour dire que j'étais contre le statut unique aussi pour les ITA et que les mises à dispositions d'ITA risquaient fort de les pénaliser au niveau de leur carrière (qui n'est déjà pas géniale). Personne n'a contesté.

#### **En vrac**

Autre "exception culturelle" : les SDU sont organisées autour d'objets (atmosphère, océan, bassins sédimentaires, planète...) et donc interdisciplinaires par essence.

Un texte type "Sauvons la recherche" est en cours d'élaboration et les membres du Conseil de SDU souhaiteraient s'y associer.

#### **Bilan session de printemps**

Trois unités ont fait l'objet d'une discussion :

— La FRE 2566 (Orsayterre) est contractualisée en UMR à mi-parcours (pour 2 ans donc) sous le nom de IDES (Interaction et Dynamique des environnements de surface).

— L'UMR Laboratoire sols et environnements à Nancy n'est pas créée dans l'état actuel de choses. La direction estime qu'il n'y a pas de stratégie scientifique dans ce projet. Il reste une unité propre INRA collaborant avec la Fédération de recherche à laquelle les ITA sont rattachés.

— L'UMR Laboratoire d'interférométrie stellaire et exoplanétaire n'est pas créée. Tous s'accordent à reconnaître la grande qualité du travail scientifique réalisé dans ce laboratoire, mais... Il n'y a ni chercheur, ni ITA CNRS et il n'est pas question de créer une UMR dans ces conditions.

#### **Questions diverses**

Une enquête sur les ITA SDU va être effectuée afin d'anticiper l'évolution des métiers, compte tenu des départs massifs à la retraite, et de pouvoir argumenter, auprès de la direction, le maintien de notre potentiel ITA.

Un colloque SDU-SHS, voire SDV, pourrait être organisé en 2005 pour discuter des problèmes d'interdisciplinarité (rapport à la priorité sur l'environnement).

Une réflexion prospective sur la R&D va avoir lieu en SDU.

## **Réunion EUROCADRE sur le statut des chercheurs**

**Bruxelles le 21 Avril 2004.**

**Par Michel PIERRE**

**Participants** : Riku MATILAINEN (AKAVA/Finlande), Jean-Pierre BAZIN (UGICT-CGT secteur public), Sylvain DELAITRE (UGICT-CGT secteur privé), Jeanne GROSCLAUDE (CFDT-CADRES Inra), Michel PIERRE (SNTRS-CGT), Marzia MAROCCHINI (AGENQUADRI-CGIL/Italy), Wojciech NASALSKI (FSLVPR-P&MS/Pologne), Ernst Erik ENHMARK (SACO/Suède), Sergiu NICOLAE (FSLCPR/Roumanie).  
**Invités** : Martin RÖMER (ETUCE), Sieglinde GRUBER (Commission Européenne).

## Organisateur : Michel ROUSSELOT (EUROCADRES)

Cette initiative en direction de la recherche est une première au sein d'EUROCADRES<sup>(1)</sup>, elle s'inscrit dans la préparation des recommandations de la Commission Européenne (Juillet 2004), concernant une Charte et un code de (bonne) conduite pour le recrutement et la carrière des chercheurs de l'Espace Européen de la Recherche (ERA). Le principe de la charte et du Code a été proposé au cours de la réunion du 10/11/2003 de la Commission<sup>(3)</sup> après consultation d'EUROCADRES et d'ETUCE<sup>(2)</sup>. Compte tenu que ETUCE s'occupe des universités il est convenu que EUROCADRES s'occupe des chercheurs "non académiques", c'est-à-dire non enseignants. Il s'agit donc des chercheurs des entreprises publiques et privés et des agences publiques (CNRS,...).

Martin RÖMER a présenté au nom d'ETUCE un certain nombre de principes, notamment l'opposition entre continuité de carrière et contrat. L'intérêt d'une Charte est d'avoir des implications sur les structures mises en place, les passerelles, la nécessité d'une symétrie employeur-employé.

Sieglinde GRUBER(SG) présente pour la Commission Européenne, ce qu'est le but visé, un "soft instrument" sous la forme d'une Charte et d'un code pour garantir la transparence du recrutement (des chercheurs), l'égalité des sexes, les carrières multiples, les contrats de formation au sein de l'ERA. Il s'agit selon SG d'attirer et/ou de faire revenir les chercheurs en Europe par "l'excellence de l'évaluation de l'excellence", la reconnaissance des diplômés, la gestion des compétences (sic). ...

Objectifs de la charte : donner un cadre à la gestion des carrières, garantir l'égalité devant le recrutement, la "parité d'estime" entre l'encadrement et les chercheurs.

Des "blocs à construire" : contrat de travail, avantages sociaux, salaires, le statut des jeunes chercheurs par ailleurs très divers;

La conduite de carrière : quelle représentation, quel système d'évaluation ?

Un rapide débat a eu lieu entre les participants notamment sur les différentes phases d'une carrière : - formation du jeune chercheur (période couvrant le doctorat), - période post-doctorale, statut de chercheur permanent. Certains ont défendu l'idée d'un statut particulier pour les post-doctorants tandis que d'autres ont insisté pour que le post-doc soit considéré comme un début de carrière (M

Pierre et la représentante CFDT). Jean-Pierre Bazin a insisté sur la nécessité de ne pas découpler la politique en matière de recherche de la politique industrielle, en particulier, la politique de recherche n'est pas nécessairement responsable de la faillite d'une politique industrielle. Par ailleurs, l'industrie ne doit pas être vue comme monolithique, cela a des conséquences pour décliner les problématiques de recherche. Les représentants polonais et roumains ont fortement insisté pour qu'EUROCADRES intervienne pour demander auprès de la Commission une aide financière pour la recherche dans les pays d'Europe Orientale

Pour la première fois, la Commission parle de dialogue social pour l'élaboration de ses recommandations. Il est clair qu'il y a prise de conscience du fait que l'acceptabilité de l'ERA passe par la consultation élargie des syndicats.

L'élaboration de propositions par la composante syndicale se fera par un travail en réseau suivant un planning beaucoup trop serré, car celles-ci doivent faire l'objet d'une synthèse avant le 24 mai 2004. Ce délai ne permet pas une large consultation, compte tenu notamment de l'éventail des syndicats concernés du public au privé. Il faut remarquer également que les syndicats de grands pays comme l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Allemagne n'étaient pas présents à la réunion. Mais c'est un premier pas ...D'après M Rousselet la grande difficulté est d'obtenir la participation du syndicalisme allemand.

Les têtes de chapitres à traiter pour le 21 mai sont les suivantes : 1- principes de la charte (coord. EE ENHMAK), 2- Carrières (coord. J GROSCLAUDE), 3- Recrutement (coord. S DELAITRE), 4- Spécificités pays du centre et de l'Est (coord. W NASALSKI).

<sup>1</sup> Organisation des cadres au sein de la CES

<sup>1</sup> "profession and career of researchers within the European Research Area"

<sup>1</sup> ETUCE : "European Trade Union Committee for Education" représente 81 syndicats d'enseignants de 19 pays de l'Union Européenne (et de l'EFTA). ETUCE a aussi des organisations dans les pays du centre et de l'est de l'Europe.

## Concours internes « de résorption de la précarité » dans le cadre de la « loi SAPIN » : 35 postes ouverts au titre de 2004

**Arrêté du 18 mai 2004 fixant au titre de l'année 2004 le nombre de postes offerts aux concours réservés à certains agents non titulaires pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques au Centre national de la recherche scientifique dans le cadre de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale**

J.O n° 122 du 27 mai 2004

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, du ministre délégué à la recherche et du secrétaire d'Etat au budget et à la réforme budgétaire en date du 18 mai 2004, le Centre national de la recherche scientifique est autorisé à ouvrir des concours réservés pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques (femmes et hommes) au titre de l'année 2004.

Le nombre de postes susceptibles d'être pourvus par corps est le suivant :

8 ingénieurs d'études ;

4 assistants ingénieurs ;

14 techniciens de la recherche ;

9 adjoints techniques de la recherche.

La répartition par branche d'activité professionnelle (BAP) et l'affectation des emplois susceptibles d'être proposés sont les suivantes :

**BAP A. - Sciences du vivant**

**Concours n° 300**

1 ingénieur en techniques biologiques.

Corps : ingénieurs d'études.

Affectation : Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire, Illkirch.

**Concours n° 301**

1 assistant en techniques biologiques.

Corps : assistants ingénieurs.

Affectation : Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire, Illkirch.

**Concours n° 302**

1 assistant en techniques biologiques.

Corps : assistants ingénieurs.

Affectation : Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse, Marseille.

**Concours n° 303**

3 préparateurs en biologie.

Corps : adjoints techniques de la recherche.

Affectations : Génétique et cancer, Lyon ; Institut André Lwoff, biologie intégrée de la cellule, virus et cancer, Villejuif.

Institut des sciences du végétal, Gif-sur-Yvette.

**Concours n° 304**

1 préparateur en biologie.

Corps : adjoints techniques de la recherche.

Affectation : Structure des macromolécules biologiques et mécanismes de reconnaissance, Strasbourg.

**Concours n° 305**

1 animalier.

Corps : adjoints techniques de la recherche.

Affectation : Transgénèse et archivage d'animaux modèles, Orléans.

**Concours n° 306**

1 animalier.

Corps : adjoints techniques de la recherche.  
Affectation : Interactions neuronales et comportements, Bordeaux.

**BAP C - Sciences de l'ingénieur et expérimentation scientifique**

**Concours n° 307**

1 ingénieur électronicien de laboratoire.  
Corps : ingénieurs d'études.

Affectation : Laboratoire Louis Néel, Grenoble.

**Concours n° 308**

1 ingénieur mécanicien d'étude et développement.

Corps : ingénieurs d'études.

Affectation : Géosciences Azur, Villefranche-sur-Mer.

**Concours n° 309**

1 technicien électronicien.

Corps : techniciens de la recherche.

Affectation : Institut de recherches subatomiques, Strasbourg.

**Concours n° 310**

1 dessinateur en construction mécanique.

Corps : techniciens de la recherche.

Affectation : Laboratoire Aimé Cotton, Orsay.

**BAP E. - Informatique et calcul scientifique**

**Concours n° 311**

1 ingénieur en développement d'applications.

Corps : ingénieurs d'études.

Affectation : Institut de l'information scientifique et technique, Vandoeuvre-lès-Nancy.

**Concours n° 312**

2 administrateurs systèmes, réseaux et télécommunications.

Corps : ingénieurs d'études.

Affectations : Laboratoire d'informatique de l'Ecole polytechnique, Palaiseau ; Laboratoire de biochimie théorique, Paris.

**Concours n° 313**

1 administrateur de systèmes d'information.

Corps : ingénieurs d'études.

Affectation : Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale, Paris.

**BAP F - Documentation, édition,**

**communication**

**Concours n° 314**

2 techniciens de bibliothèque.

Corps : techniciens de la recherche.

Affectation : Institut de l'information scientifique et technique, Vandoeuvre-lès-Nancy.

**BAP G. - Patrimoine, logistique, prévention**

**Concours n° 315**

1 opérateur de maintenance et de logistique de site ou d'unité.

Corps : adjoints techniques de la recherche.

Affectation : Délégation Languedoc-Roussillon, Montpellier.

**BAP H. - Gestion scientifique et technique**

**Concours n° 316**

1 chargé de la gestion financière et/ou comptable.

Corps : ingénieurs d'études.

Affectation : Laboratoire de photonique et de nanostructures, Marcoussis.

**Concours n° 317**

1 assistant en gestion administrative.

Corps : assistants ingénieurs.

Affectation : Direction des finances, Paris.

**Concours n° 318**

1 assistant en gestion financière et/ou comptable.

Corps : assistants ingénieurs.

Affectation : Délégation Paris A, Ivry-sur-Seine.

**Concours n° 319**

2 secrétaires gestionnaires.

Corps : techniciens de la recherche.

Affectations : Chimie des métaux de transition et catalyse, Strasbourg ; Institut de l'information scientifique et technique, Vandoeuvre-lès-Nancy.

**Concours n° 320**

4 secrétaires gestionnaires.

Corps : techniciens de la recherche.

Affectations : Centre d'étude de la vie politique française, Paris ; Centre de recherches sur les très basses températures, Grenoble ; Délégation Ile-de-France sud, Gif-sur-Yvette ; Génétique des eucaryotes, endocrinologie moléculaire, Aubière.

**Concours n° 321**

2 gestionnaires.

Corps : techniciens de la recherche.

Affectations : Délégation Rhône-Alpes, site vallée du Rhône, Villeurbanne ; Maison de l'Asie et du Pacifique, Marseille.

**Concours n° 322**

2 gestionnaires.

Corps : techniciens de la recherche.

Affectations : Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement, Saint-Martin-d'Hères ; INSU, département sciences de l'Univers, Paris.

**Concours n° 323**

1 adjoint en secrétariat et/ou gestion.

Corps : adjoints techniques de la recherche.

Affectation : Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre, Marseille.

**Concours n° 324**

1 adjoint en secrétariat et/ou gestion.

Corps : adjoints techniques de la recherche.

Affectation : Institut de réactivité, électrochimie et microporosité, Versailles.

**La date limite de retrait et de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 28 juin 2004, à 17 heures.**

Les dossiers peuvent être imprimés depuis le site web du CNRS (<http://www.cnrs.fr>). A défaut, le retrait des dossiers peut se faire auprès des délégations du CNRS dont la liste est jointe en annexe.

La désignation des délégations organisatrices des concours ainsi que les listes des candidats admis à concourir feront l'objet de décisions ultérieures du directeur général du Centre national de la recherche scientifique.

La phase d'admissibilité consiste en l'étude du dossier de candidature.

Les candidats déclarés admissibles par le jury seront convoqués individuellement pour la phase d'admission.

La phase d'admission consiste en une audition.

Sur le site du syndicat (<http://www.sntrs.net>)

Vous trouverez :

**Beaucoup de renseignements et de documents utiles (statut, tracts, déclarations, contacts locaux SNTRS, liste des élus du syndicat, documents adoptés par notre dernier congrès, statuts du SNTRS-CGT ...).**

**Ainsi que le nécessaire pour l'adhésion de nombreux nouveaux adhérents :**

Un bulletin d'adhésion et un formulaire de Prélèvement Automatique de Cotisation (PAC) que vous pouvez télécharger (format PDF). A retourner par courrier postal au siège du syndicat, accompagné, pour le PAC, d'un RIB ou d'un RIP.

**Un dépliant SNTRS pour l'adhésion est en cours d'impression à 10000 exemplaires.**

Passez vos commandes auprès du secrétariat du syndicat.